



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'EURE

A R R E T E N°CAB/OP/2015/59
CONFÉRANT L'APPELLATION « GENDARMES COËT ET OUTREQUIN »
A LA GENDARMERIE D'ECOS

Le Préfet de l'Eure
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968, relatif aux hommages publics ;

Vu le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Monsieur René BIDAL, préfet de l'Eure ;

Vu la demande du 01 avril 2015 introduite par le colonel Emmanuel VALOT, commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure afin que la brigade de gendarmerie d'Ecos soit baptisée du nom de gendarmes morts pour la France en juin 1940 « gendarmes COËT et OUTREQUIN ;

Vu l'accord des familles des militaires concernés du 31 mars et du 01 avril 2015 ;

Vu l'avis favorable du Général d'armée Denis FAVIER, directeur général de la gendarmerie nationale en date du 18 mai 2015 ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de l'Eure ;

A R R E T E

Article 1 : Il est conféré à la caserne de gendarmerie d'ECOS l'appellation « Gendarmes COËT et OUTREQUIN.

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet de l'Eure et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Eure sont chargés chacun en qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et notifié à Monsieur le maire d'Ecos ainsi qu'au directeur général de la gendarmerie nationale.

Fait à Evreux, le 19 juin 2015

René BIDAL